



Suspension permis : condamnation inférieur a la suspension

Par **rico56**, le 17/03/2012 à 17:33

Bonjour,

Suite a une suspension de permis pour alcoolémie positive j'ai eu une suspension administrative de 6 mois en attente de mon jugement en ordonnance pénale. Je n'ai reçu le résultat de mon jugement que 7 mois plus tard et qui me condamnais a 2 mois de suspension et 250 euros d'amende . Je n'ai pu récupérer mon permis qu'1 mois après suite à la visite médicale obligatoire. Ma question est la suivante est il possible d'avoir un recours ou de réclamer des dommages étant donné que ma suspension est supérieur a ma condamnation réelle sachant que le délégué du procureur lui meme était étonné que je n'avais pas récupérer mon permis plus tot il etait persuader qu'il etait en ma possession.

Par **Tisuisse**, le 18/03/2012 à 18:53

Bonjour,

Aucun recours.

Par **alterego**, le 18/03/2012 à 19:04

Bonjour

Aucun recours mais un certain sens de l'humour.

Par **rico56**, le **19/03/2012** à **08:24**

MERCI pour vos réponses en espérant que ça n'arrive a personne d'autre la loi est bien faite(humour)

Par **Tisuisse**, le **19/03/2012** à **08:35**

Ce cas s'est déjà produit de nombreuses fois et aucun recours n'a été possible, hélas.